



# Conseil municipal

## Séance du jeudi 12 décembre 2019

### Compte rendu

Les membres du conseil municipal de Criquetot-l'Esneval se sont réunis en mairie le 12 décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 4 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 18

Suffrages exprimés : 18

Présents (17) : MM. Alain FLEURET, maire, Dominique FOUBERT, Mmes Hélène AUBOURG, Chantal TURQUIER, M. Stéphane VASSELIN, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, MM. Christian ROBERT, Jacques DEJARDIN, Bertrand GOLAIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mmes Marie-Geneviève COUFORNIER, Anne-Sophie PHILIPPOTEAU, Sandrine HERANVAL, Sandrine RUBIGNY, Emilie DEHAIS, M. Emmanuel FONTAINE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Procuration (1) : M. Franck LEMESLE à Mme Chantal TURQUIER

Mme Sandrine HERANVAL est nommée secrétaire conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

#### **1) Approbation du montant individuel de l'attribution de compensation versée par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole**

---

Le conseil municipal, a décidé, à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la révision libre des attributions de compensation ;
- décide d'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive de la commune pour l'année 2019 soit moins 79 972,00 € en investissement et plus 289 852 € en fonctionnement ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

#### **2) Approbation d'une convention avec la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole portant sur la répartition des dépenses d'éclairage public**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé une convention-cadre afin de fixer les modalités de remboursement des consommations d'énergie d'éclairage public entre la communauté urbaine et la commune, dont découlera annuellement une convention subséquente, tenant compte des clés de répartition calculées pour l'année en cours.

#### **3) Demande de fonds de concours à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole pour les travaux de la salle culturelle**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de solliciter le fonds de concours de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole au titre des travaux de réhabilitation de la salle culturelle, pour un montant de 109 578 € et autorisé M. le Maire à signer la convention d'attribution.

#### **4) Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole sur le financement des travaux d'effacement de réseaux réalisés par le SD76**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la conclusion d'une convention-type fixant les modalités financières des opérations d'effacement de réseau avec la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Il sera conclu, une convention spécifique à chaque opération, établie sur la base de la convention type.

#### **5) Autorisation du transfert gratuit des biens du domaine public nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité, a :

- autorisé le transfert gratuit de l'ensemble des biens du domaine public nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté urbaine listés dans l'annexe ci-jointe.
- adopté l'état de l'actif transféré au 31 décembre 2018 (état global par nature comptable)
- adopté l'état du passif transféré au 31 décembre 2018.

#### **6) Questions diverses**

---

##### *6-a) Ouverture de crédits d'investissement avant l'adoption du prochain budget*

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé l'ouverture de crédits d'investissement avant l'adoption du prochain budget conformément au tableau ci-dessous :

<b>Compte</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
204	Subvention d'équipement versées (SDE76)	15 000 €
21311	Hôtel de ville	25 000 €
21312	Bâtiments scolaires	40 000 €
21318	Constructions – Autres bâtiments publics	45 000 €
2152	Installations de voirie	40 000 €
21534	Réseaux d'électrification	50 000 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 500 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	35 000 €

6-b) Motion contre le projet de réorganisation des services de la direction des finances

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au projet de restructuration des services de la direction des finances publiques et demande instamment par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

6-c) Compte rendu d'utilisation des crédits de dépenses imprévues

Le conseil municipal, à l'unanimité, a donné quitus à M. le Maire de sa décision, prise par arrêté du 5 décembre 2019, de prélever une somme de 30 000 € sur les crédits ouverts à hauteur de 100 000 € en dépenses imprévues au chapitre 020 de la section d'investissement pour compléter les crédits du chapitre 204 nécessaires au remboursement à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole de la part d'attribution de compensation correspondant aux investissements.

Chapitre/ Compte	Libellé	BP 2019	Modification	Nouveaux crédits
020	Dépenses imprévues	100 000 €	- 30 000 €	70 000 €
204/2406	Attributions de compensation d'investissement	70 000 €	+ 30 000 €	100 000 €

La séance est levée à 20 h 40.